

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21548 - 80ÈME ANNÉE

Retour sur le 65e anniversaire du Parti communiste réunionnais

Les fonds européens pour La Réunion : le travail de Paul Vergès, député communiste au Parlement européen



Ce 18 mai, le PCR a célébré son 65e anniversaire lors d'un meeting « Paul Vergès fondateur du PCR et premier député réunionnais au Parlement européen », place Paul-Vergès à Saint-Denis. Après l'intervention de Julie Pontalba ponctuée par les drapeaux chagossiens et palestiniens brandis par les participants, ce fut Pascal Basse qui intervint pour lire l'exposé que devait présenter Risham Badroudine, au sujet du travail de Paul Vergès au Parlement européen. En voici le contenu.

Bonjour à tous les camarades

Tout d'abord je tiens à m'excuser pour mon absence aujourd'hui dû à un contretemps. Je souhaite également la bienvenue à Mme Sigrig Gérardin. Je voudrais tout d'abord faire un rappel historique. Notre Camarade Paul Vergès co-listier de Georges Marchais a été le premier député réunionnais au parlement européen, élu au suffrage universel de 1979 sur liste PCF/PCR.

Paul Vergès fut à l'origine des mesures qui ont permis à l'économie réunionnaise de pouvoir bénéficier des fonds supérieurs à l'ensemble national grâce à la reconnaissance de Région Ultrapériphérique

(RUP)

En effet, tout démarre en 1984, Paul Vergès propose une résolution au Parlement européen sur les problèmes régionaux des départements outre-mer.

Cette proposition rappelle la gravité des problèmes spécifiques des DOM liés notamment au sous-développement, l'insularité et à la dépendance économique à l'égard de quelques activités.

Le texte de Paul Vergès recommande à la Commission européenne d'examiner la possibilité de mettre en œuvre un programme de développement intégré pour chacune des régions d'outre-mer (La Réunion, Guyane, Guadeloupe et Martinique).

Ce texte est à l'origine du rapport Ligios qui avait fait l'objet d'une importante résolution adoptée le 11 mai 1987 sur les problèmes des territoires d'outre-mer.

Ce fut la base de la reconnaissance des spécificités de notre territoire qui a permis la mise en place rapide des OID (Opération Intégrées de Développement).

Tous ces éléments vont alimenter le concept ultrarégionalité. Dès lors s'achemine différents programmes notamment le POSEIDOM (Programme d'Options Spécifiques à L'Éloignement et l'Insularité des DOM) en 1989 ainsi que la reconnaissance des RUP dans les différents traités européens.

Cette reconnaissance des RUP permet notamment à La Réunion de bénéficier aujourd'hui davantage de fonds, car notre PIB est inférieur à 75 % de la moyenne européenne du PIB par habitant et figure ainsi dans l'Objectif Convergence de l'Europe.

Sans cela La Réunion aurait été englobée dans le PIB français supérieur à ces 75 %.

Il faut bien mesurer l'importance de la bataille menée par Paul Vergès et tout le cheminement qui a permis d'obtenir cette reconnaissance. On peut noter cette attitude responsable d'un élu dans l'intérêt du peuple Réunionnais.

Un parallèle peut être fait en matière d'attitude responsable lorsqu'en 1987 les deux premiers députés du PCR à l'Assemblée Nationale, Paul Vergès et Elie Hoarau ont démissionné pour faire gagner l'égalité

sociale à La Réunion alors qu'ils étaient au début de leur mandat (à peine 1 an de mandat). Ces démissions obligent François Mitterrand, candidat à un second mandat présidentiel, à inclure l'égalité sociale pour les Réunionnais dans son programme.

Pour revenir aux élections européennes, rappelons que La Réunion bénéficie en moyenne sur une période de 6 ans de 2,2 milliards d'euros à travers quatre fonds européens (FEDER, FEADER, FSE, FEAMP)

Il est important de continuer la bataille et défendre nos intérêts face la situation socio-économique de La Réunion marquée par une pauvreté importante (près de 40 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté), un chômage de masse (notre taux d'emploi est de 49 % ce qui signifie que moins de la moitié des Réunionnais en âge de travailler occupe en emploi) mais également des inégalités importantes, etc.

L'INSEE a qualifié la situation de La Réunion d'hors norme. Déjà, en 2013.

Il y a de nombreux enjeux sur lesquels La Réunion doit continuer à se battre notamment sur les Accords de Partenariat Économique (APE) et la présence de La Réunion sur la table des négociations, des quotas et prix garantis pour la filière « sucre » ou encore sur le sujet de l'octroi de mer.

Il est nécessaire pour La Réunion d'avoir une Europe sociale, écologique et de paix mais plus de solidarité envers les RUP.

Je vous remercie camarade pour votre écoute.

Risham Badrounine

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Des aides représentant 35 % des revenus ont plus d'un mois de retard

CGPER : les agriculteurs ne doivent pas payer les conséquences du retard du versement des aides européennes

La CGPER organisait ce 21 mai une conférence de presse devant les locaux de la Direction de l'Agriculture à Saint-Pierre. Le syndicat a alerté sur les conséquences dramatiques du retard des versements des aides européennes pour les agriculteurs réunionnais. Ces aides font partie du revenu à hauteur d'environ 35 %. Ce retard signifie des pénalités à s'acquitter auprès de la Sécurité sociale et des services fiscaux, ainsi que des agios à régler aux banques. La CGPER demande l'intervention de l'État pour prendre en charge les conséquences d'un retard dont les agriculteurs ne sont aucunement responsables.



Les pénalités s'accroissent

La CGPER a de nouveau tiré la sonnette d'alarme au sujet du retard du versement des aides européennes auxquelles ont droit les agriculteurs réunionnais. Le syndicat a déjà alerté l'État et les élus sur cette situation lourde de conséquences pour l'agriculture réunionnaise. Le 24 mai, une rencontre à la préfecture avec les autorités concernées et les représentants des agriculteurs est prévue. A moins de 72 heures de cette importante réunion, la CGPER a souligné hier l'urgence d'agir afin de protéger les agriculteurs des conséquences d'un fait dont ils ne sont aucunement responsables. Le syndicat a tenu ce 21 mai une conférence de presse devant les locaux de la Direction de l'Agriculture à Saint-Pierre.

« Le versement des aides européennes a plusieurs semaines de retard en raison d'un problème de logiciel pour la saisie numérique des dossiers », indique Jean-Michel Moutama, président de la CGPER.

« Ces aides font partie intégrante du revenu des agriculteurs », poursuit le dirigeant syndical, « le retard fragilise des trésoreries déjà extrêmement tendues, des agriculteurs ne peuvent faire face aux échéances de remboursement de prêt, aux appels de cotisation de la Sécurité sociale ainsi qu'au paiement des impôts. Les agios à la banque s'accroissent, les agriculteurs sont sous le coup de pénalités de la Sécurité sociale et des Impôts en raison du retard dans le paiement ».

Toutes les filières sont concernées. Le début d'année à La Réunion fut marqué par le passage d'un cyclone et de fortes pluies responsables d'importants dégâts dans les exploitations. La trésorerie des agriculteurs est donc extrêmement tendue. Ce retard signifie qu'il leur manque en moyenne 35 % de leurs revenus pour équilibrer leur budget.

La CGPER demande que l'État agisse afin que les agriculteurs ne supportent pas le coût d'un problème technique retardant l'instruction de leur dossier. Le syndicat demande à l'État de prendre en charge les pénalités fiscales, sociales et bancaires subies par les agriculteurs. Compte tenu de la situation, une action rapide s'impose.

M.M.

Oté

Macron dirékssion Nouméa — lo pompyé pyromane l'arivé !

Mézami, dopi plizyèr zour ni suiv dann télé sak i éspass dan la nouvèl kalédonie avèk lo bann mor — siss o moins —, lo bann bléssé — 300 d'après sak i paré — baraz de route, magazin, lantropriz brilé, grann sirfass épi farmassi prèss vide. Pou sak i rapèl la révolission dann bann zané 1980 la guèr sivil l'ariv ankor.

Antrotan la fine fé troi référandome é bann zéléktèr la vote non pou l'indépendanss avèk in kor éléktoral bloké momandoné. Alon pa konte lo troizyèm avèk lo boykote par bann partizan lindépendans... mé pou lo dè promyéla fé apopré sinkante+ kont sinkante — kont linépendanss.

Gouvèrnman La Franss olèrk li zoué in rol larbite, li mète son poi dann la balanss pou lo non ; astèr si ni rogarde la popilassion :41 % lé kanak, 28 % lé kaldosh é lo rèss 11 % sé in mélanz, in mikrokosm avèk bann wallis, bann futuna, bann chinoi, ban vietnamien. Bann kanak sé la popilassion promyé.

Gouvèrnman i sote la dsi é li v éfé vote son loi konstitissionèl épi étouf lomouvman kanak mé dizon li oi pa pli loin ké son boute né. Pars la pa sa va fé rononss bann kanak zot droi é sirman linjéranss La franss donk sèe Macron li mèm lé p afé pou ramenn lokalm épi la pé.

Dizon zoro i ariv dann la Nouvèl Kalédoni... Li fé koué après ? Kossa li fé avèk son fitir loi konstitissionèl si li siprime pa sa ? Mi oi li mal fé avanss in bon solission avèk son léspri kololnyal... A moïnss ké dann son lidé néna lésploïtassion bann fon marin pou bann métal roshèrché mèm si la popilassion lo péi lé konte sa. Toulé konbien sa i sava pété sa ?

A bon antandèr salu !

Justin